



QUAND LA VICTIME EST UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP OU VULNÉRABLE

Les personnes handicapées, âgées ou dépendantes sont beaucoup plus exposées aux violences, souvent dans le silence.

Leur parole est parfois ignorée ou minimisée.

Tu peux jouer un rôle essentiel pour voir, croire et protéger.

1. COMPRENDRE LES FORMES DE VIOLENCES

Les violences envers les personnes vulnérables ne sont pas toujours physiques. Elles peuvent être psychologiques, financières, médicales, sexuelles ou institutionnelles.

Exemples :

- Empêcher une personne de voir ses proches
- Confisquer son téléphone, sa carte bancaire, son fauteuil ou ses papiers
- Parler à sa place ou nier ses besoins
- La menacer de placement, de perte d'aide, ou de soins forcés
- Ne pas respecter son intimité (toilette, soins, chambre)
- Faire des gestes médicaux sans consentement éclairé

➔ Le handicap ou la dépendance n'enlève jamais le droit à la dignité et au respect.

2. SIGNES QUI DOIVENT ALERTER

Certaines victimes ne peuvent pas parler, ou n'osent plus le faire.

Leur corps, leurs émotions ou leur comportement peuvent parler pour elles.



Ce que tu peux remarquer :

- Peur soudaine d'un-e professionnel-le, d'un-e aidant-e ou d'un proche
- Changement d'humeur (agitation, repli, pleurs)
- Blessures ou traces inexplicables
- Refus de certains soins ou de certaines personnes
- Régression dans les gestes du quotidien
- Discours confus, peur de "faire des bêtises"
- Silence inhabituel ou regard fuyant

➔ **Si quelque chose te semble anormal, fais confiance à ton intuition.**

3. COMMENT EN PARLER AVEC ELLE

Certaines personnes ont besoin de temps, d'adaptations ou d'un mode de communication particulier.

Ce qui compte, c'est de faire sentir que leur parole est bienvenue.



Tu peux dire :

- « Je te crois. »
- « Ce que tu ressens compte. »
- « Tu as le droit d'être respecté.e. »
- « Je vais chercher de l'aide pour toi, en sécurité. »



À éviter :

- « Tu dois mal comprendre. »
- « Il/elle veut juste t'aider. »
- « C'est normal, tu exagères. »

Ces phrases étouffent la parole et renforcent la peur.



4. CE QUE TU PEUX FAIRE

Tu peux agir même sans preuve, s'il existe un doute raisonnable.

> Si la personne est en danger immédiat :

Appelle le **17**, le **114** (SMS), ou le **112**.

> Si la situation est préoccupante :

- Appelle le **3133** (numéro national de lutte contre la maltraitance)
- Contacte le **116 006** (France Victimes)
- Informe la MDPH, le conseil départemental ou une association spécialisée
- Fais un signalement au procureur si nécessaire

➔ Tu peux aussi demander de l'aide à un-e professionnel-le pour formuler le signalement.

5. RESPECTER SANS INFANTILISER

Les personnes vulnérables ont le droit de décider, d'être consultées, et d'être respectées.

Agir pour elles ne veut pas dire agir à leur place.

➔ Tu peux les inclure dans les décisions :

- « Qu'est-ce que tu veux que je fasse exactement ? »
- « Est-ce que tu veux que je sois là si on en parle ? »

➔ Les protéger, c'est aussi préserver leur autonomie.



6. A RETENIR

- Le handicap ou la vulnérabilité n'autorisent jamais la violence.
- Tu n'as pas besoin d'être sûr-e pour agir.
- Croire, écouter, alerter, c'est déjà protéger.
- Respecter la dignité, c'est le premier geste de sécurité.



Ressources utiles



- **3133** — Maltraitance envers personnes vulnérables
- **17 / 114 / 112** — Urgences
- **3919** — Violences Femmes Info
- **116 006** — France Victimes (écoute et accompagnement)
- **3114** — Prévention du suicide



arretonslesviolences.gouv.fr